

La Couverture Médicale des Etudiants

Cette démarche est obligatoire pour les étudiants en vue de bénéficier du Régime de l'Assurance Maladie Obligatoire de Base, auprès de la CNOPS.

Pour bénéficier de ce régime d'assurance maladie obligatoire de base des étudiants, vous devez répondre aux conditions suivantes :

- ✚ Etre régulièrement inscrit à la faculté des sciences juridiques économiques et sociales Mohammedia;
- ✚ Etre âgé de 30 ans au plus;
- ✚ Ne pas être bénéficiaire, en tant qu'assuré ou en tant qu'ayant droit d'un assuré, d'une autre couverture médicale quelle que soit sa nature.

1- Démarche d'inscription à l'AMO pour Étudiants(e)

Étape 1:

- L'inscription à l'AMO s'effectue à l'aide de [comptes ENT](#) « Environnement Numérique d Travail ». En effet, l'ENT est un espace numérique de travail conçu pour répondre aux besoins spécifiques des membres de la communauté de l'Université Hassan II de Casablanca « **Etudiants, Enseignants & Personnel de l'UnivH2C** ».
- C'est un espace sécurisé accessible depuis tout ordinateur connecté à Internet (chez soi, dans une salle équipée de l'Université, etc.). Chaque utilisateur dispose d'un compte qui, à partir d'une seule identification, ouvre sur un ensemble d'applications et services adaptés au profil et aux fonctions de chacun.

Étape 2:

- Pour accéder à l'AMO, vous devez préalablement activer votre compte informatique ENT et Cette procédure s'effectue après inscription administrative pour les étudiants, qui doivent être en possession de leur carte d'étudiant ;
- La procédure se fait comme suit :
 - ✚ Aller sur le site de l'Université HASSAN II Casablanca, plus précisément à [ENT](#);
 - ✚ Saisir le Numéro de la CNE (Code National de l'Etudiant) ;
 - ✚ Saisir le Numéro de la CNIE (Carte d'Identité Nationale Électronique) ;
 - ✚ Remplir par la suite tous les champs à savoir : date de naissance, e-mail et envoyer les données pour récupérer votre compte ENT.

Vous êtes Etudiant (e):

[Activer le compte ENT](#) [Changer le mot de passe](#)

Récupérer compte ENT pour les étudiants

saisir les informations suivantes

CNE

CIN

Date de naissance (format 20-10-1990)

Mail Personnel

Confirmer



Entrez le texte de l'image

Envoyer/ Annuler

Étape 3:

- Après avoir activé votre compte informatique, la connexion à l'AMO sur le site s'avère possible et vous aurez la main pour terminer la procédure d'inscription à l'AMO en remplissant tous les champs en fournissant toutes les informations vous concernant.
- Par la suite, contacter la dame Responsable du **Bureau de la Couverture médicale de base des étudiants- FSJESM.** Et, en cas de problèmes lors de l'activation du compte, ou d'inscription à l'AMO, prière de se présenter au **bureau** en fournissant une description détaillée du problème, et une capture d'écran. Numéro de contact : **0667799865.**
- Pour des questions de sécurité, il est conseillé de se déconnecter en fin de séance de travail en cliquant sur le bouton "Déconnexion" puis de fermer toutes ses fenêtres de navigateur.



2- Comment bénéficier de cette prérogative ?

- Après retour de la CNOPS, les listes des étudiants immatriculés et des étudiants rejetés avec motif de rejet sont affichées dans l'établissement d'enseignement.
- La CNOPS envoie à l'étudiant une notification dans son adresse email mentionnée dans sa demande d'immatriculation.
- L'étudiant dépose son dossier médical au bureau de la couverture médicale de base des étudiants- FSJESM, qui prendra le relais pour la suite de la procédure.



- A ce niveau, notre bureau est chargé de la réception et gestion des feuilles de soins des étudiants inscrits aux établissements universitaires relevant de l'université Hassan II Casablanca et situant à Mohammedia « **FLSHM, ENSETM, FSJESM, FSTM, ENSAD** ».
- La CNOPS se charge du traitement et du remboursement de ces dossiers médicaux. En fait, le remboursement sera effectué par la CNOPS directement sur le compte bancaire de l'étudiant mentionné dans sa demande d'immatriculation si l'étudiant en a un ou par mandat postal sur son adresse personnelle mentionnée préalablement.

N.B :

- Prière de faire l'inscription au titre de l'année universitaire 2020 -2021 ;
- Les Etudiants(e) déjà immatriculés (e) l'année dernière sont appelés (e) **à faire la réinscription au titre de l'année en cours « 2020/2021 »** en vue de continuer à bénéficier du Régime de l'Assurance Maladie Obligatoire de Base, auprès de la CNOPS.

Mme la responsable du bureau de CME
Faculté des Sciences Juridiques Economiques
Et Sociales –Mohammedia
Contact : 0667799865